

	<h2 style="color: blue;">FOIRE AUX QUESTIONS VISITES</h2>	Date d'application : 03/12/2020
<b style="color: green;">DD-ADQ-012		Version N°1
Destinataires : Familles et visiteurs		
Modification depuis version précédente : néant		

Où puis-je faire le test ? Est-ce possible à l'EHPAD ?

Afin de ne pas impacter l'organisation de nos services, l'organisation du dépistage par test antigénique s'appuie sur les dispositifs de ville (médecins libéraux, IDE ou pharmacies).

Il vous suffit de présenter votre carte de sécurité sociale pour vous faire dépister en 15 minutes. Vous pouvez également effectuer un test PCR au laboratoire de votre choix.

Combien de temps dure le résultat du test ?

Il existe deux types de tests. Les tests antigéniques permettent un résultat rapide, entre 15 et 20 minutes ; ils ne concernent que les personnes asymptomatiques. Les tests PCR se font en laboratoires, ils sont plus longs et prennent entre 24 et 48h.

J'ai rdv avec mon parent à 10h30, est-ce valable si le test date de la veille ?

Il est recommandé de faire le test antigénique le jour même où le test PCR dans les 72 heures.

Je viens tous les jours / 2 à 3 fois par semaine, dois-je faire le test à chaque fois ?

Il est recommandé de faire le test avant chaque visite ou pour les visiteurs quotidiens/pluri-hebdomadaires, au moins 1 fois par semaine.

Dois-je remplir l'auto-questionnaire à chaque fois ?

Oui. Il permet une autoévaluation de votre état général et vous aide à prendre conscience de l'ensemble des symptômes potentiels.

Dois-je vous rendre l'auto-questionnaire ?

Oui, uniquement la première page doit nous être retournée. **Elle vaut engagement sur parole que vous êtes asymptomatique et négatif lors de la visite.**

Vous conservez les deux autres pages qui vous permettent une pré-évaluation et sont uniquement pour votre information ou celle de votre médecin.

Faut-il prendre rdv pour faire le test ?

Certains médecins traitants proposent des RV sur Doctolib, les pharmacies et les laboratoires testent sans rendez-vous sur des créneaux identifiés.

Quelle différence entre les tests PCR, antigénique et sérologique ?

Le test PCR est le plus fiable mais les résultats prennent entre 24 et 48h. Le test antigénique rend un résultat en 15-30 minutes mais est moins fiable. Le sérologique ne va pas indiquer si le patient est malade mais s'il a été en contact avec le virus.

Mes petits-enfants mineurs peuvent-ils rendre visite à leur grand-mère ? Doivent-ils faire le test ?

Les enfants qui peuvent porter un masque (6 ans et plus) peuvent venir sous couvert de pouvoir respecter les précautions barrières. Pour rappel, seuls deux visiteurs peuvent venir en visite, enfant compris.

Puis-je venir avec un masque en tissu ?

Tous les types de masque sont tolérés même si le masque chirurgical est préféré.

[Mon parent pourra-t-il venir déjeuner avec moi seul\(e\) ou en petit comité, le 25/12 comme tous les ans ? Si oui, sous quelles conditions \(test, quarantaine...\) ?](#)

Non, actuellement les sorties en famille ne sont toujours pas autorisées par le gouvernement. Il n'y a aucune possibilité de dérogation. Croyez-bien que nous en sommes désolés et espérons également la fin de cette si difficile période.

[Mon parent ne m'a pas reconnu, puis-je venir plus souvent ?](#)

Nous sommes conscients des perturbations que peut apporter le confinement et y prêtons une vigilance particulière. Vous pouvez faire remonter vos constatations à l'agent coordonnant les visites. Vous pouvez prendre RV sur Doctolib ou par téléphone aussi régulièrement que les créneaux libres le permettent. Nous veillerons, cependant, à ce que personne n'abuse de son droit de visite par respect pour l'ensemble des résidents et leurs familles.

[Mon parent ne m'entend pas, puis-je la visiter en chambre ?](#)

Suite au renforcement du confinement au sein des maisons de retraite, les visites en chambre sont accordées par dérogation et à titre exceptionnel. Vous pouvez solliciter une autorisation de dérogation par mail auprès de l'accueil de la résidence concernée de dérogation et il sera examiné par le médecin coordonnateur présent sur site.

[Je viens pour 1 semaine dans le Morbihan, puis-je venir voir mon proche tous les jours ?](#)

Dans la limite des créneaux disponibles, vous êtes libres de choisir vos visites sur Doctolib ou par téléphone. Hormis la période des fêtes, nous avons choisi de ne pas réguler les visites mais de simplement veiller à ce qu'il n'y ait pas d'abus afin que d'autres résidents ne soient pas défavorisés. Nous veillerons alors à ce que votre proche puisse profiter de votre présence autant que possible. Nous vous demandons cependant de regrouper vos visites avec d'autres membres de la famille (dans la limite de deux personnes simultanées).

[Pourquoi rouvre-t-on tout, petit à petit et pas les EHPAD ?](#)

Au début du mois de novembre, le gouvernement a lancé des campagnes de dépistage dans l'ensemble des établissements accueillant des personnes âgées. De très nombreux cas de Covid asymptomatiques ont alors été connus sur l'ensemble du territoire. Afin d'endiguer la propagation du virus et de protéger un public particulièrement vulnérable, les restrictions ont été d'autant plus renforcées que la population se déconfinait progressivement. Nous comprenons la difficulté de la situation mais ces consignes font parties du plan préventif « dépister, alerter et protéger sans isoler, les personnes vulnérables ».

[Puis-je retrouver le résident devant l'établissement, dehors, pour fumer une cigarette ?](#)

Non, la visite doit impérativement se faire dans l'espace dédié.

Nous remercions l'ensemble des visiteurs pour leur participation active dans la limitation de la propagation du virus. Malgré les dépistages hebdomadaires, nous nous réjouissons qu'il n'y ait toujours aucun cas positif dans l'établissement, chez le personnel comme les résidents.